

## **COMMUNIQUE DU GROUPEMENT DES ARMATEURS ET INDUSTRIELS DE LA PECHE AU SENEGAL (GAIPES)**

REPONSE A MR FODE FALL, DIRECTEUR DE CABINET AU MINISTERE DES PECHEES  
ET DE L'ECONOMIE MARITIME(MPEM)

Une surprenante contribution intitulée « De la question des licences de pêche...l'avis de la commission consultative », signée par le Directeur de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM) a accompagné les derniers moments du sacré mois de Ramadan.

Cette « sortie » coordonnée d'un des membres les plus éminents du cabinet du MPEM, et signée par Monsieur Fodé Fall, n'honore pas le Sénégalais, homme de paix, mais surtout homme doté d'une intelligence qui s'est forgée à l'heure de la toute-puissance des médias. Monsieur Fall, les Sénégalais s'informent et ne sont pas dupes. Ils comprennent bien ! Même si certains cadres de leur administration, du haut de leur perchoir, tendent à les mépriser par des tournures et explications qui ne renseignent que sur leur malhonnêteté intellectuelle.

Monsieur le Directeur de cabinet, apprenez à agir comme un homme d'Etat ! L'Etat du Sénégal que vous représentez n'a pas comme pratique de voir ses Hauts Fonctionnaires, ceux qui incarnent réellement la République, s'épancher par presse interposée, autrement qu'à travers des sorties officielles. Prenez votre courage à deux mains, mettez l'entête du ministère et produisez un communiqué de presse.

Ceci étant précisé, c'est donc heureux que nous avons lu, si vos informations sont exactes, la volonté du département des pêches de :

- Lancer l'audit du pavillon sénégalais,
- Renforcer la Recherche,
- Renforcer la formation du corps des observateurs

Le GAIPES, qui a été au début de cette demande de transparence avant d'être rejoint aujourd'hui par plusieurs organisations du secteur halieutique, ne peut qu'en être heureux. Mieux, il vous rappelle que ses demandes, des plus légitimes, concernent aussi la finalisation de l'enquête sur les dernières attributions de licences de pêches, une nébuleuse qui se caractérise encore par la délivrance de licences à des navires sans même que l'on sache la catégorie de la pêche qui leur est autorisée. On nous parle « d'erreur technique » sur ce point? Alors, allez plus loin, faites rejaillir le processus qui a permis en 2018-2019, de délivrer des licences avec des options sorties de l'imagination de la direction des pêches maritimes. C'est indigne d'une administration qui se respecte et qui ne sait même pas assumer ses responsabilités.

Bref, vous annoncez vouloir faire la lumière; recevez notre onction gratuite, parce que contrairement à votre courte compréhension des enjeux, les acteurs qui s'activent contre l'octroi de ces licences de pêches ne veulent que la transparence. Ils ne souhaitent plus que des licences puissent être signées sans tenir compte de l'état de la ressource, sans que la Commission d'attribution des licences (CCALP) ne soit saisie, et sans même s'assurer qu'il ne s'agit, pour certains des demandeurs, que d'une opération de blanchiment de propriété de

---

**29, Boulevard De La Libération, BP 2138 - Dakar – Sénégal**

**E-mail: [info@gaipes.sn](mailto:info@gaipes.sn) - Téléphones: (+221) 33 821 49 81 / 33 821 95 06 - [www.gaipes.sn](http://www.gaipes.sn)**



navires. Les acteurs ne veulent plus que des navires viennent remettre en cause les activités de la pêche artisanale. N'est-ce pas que 13 au moins des demandes concernent des espèces (yabooy et djaaye) qui relèvent du domaine prépondérant de nos piroguiers ? Osez le contester !

Exigence de transparence !

Monsieur le directeur de cabinet, apprenez surtout que les acteurs seront sans concession et sans relâchement aucun quant au respect à la lettre du Code de la pêche et du Code de la Marine Marchande. C'est d'ailleurs l'essence des instructions reçues par votre département du Président de la République Macky Sall. Contrairement à votre tentative de manipulation, nous autres acteurs, saluons et croyons que le Chef de l'Etat du Sénégal est le premier concerné quant à la pérennisation du secteur. Il nous est clair que pour le Premier des Sénégalais, une pêche durable au bénéfice de centaines de milliers d'acteurs n'a pas de prix. Pas même celui que des porteurs d'affaires bien identifiés tentent par tout moyen de payer pour mettre des milliers de pères et de mères de famille à la retraite. Le Président de la République a déjà sauvé le secteur des prédateurs en 2012, et nous sommes certains qu'il le sauvera à nouveau.

On applaudit lorsque 2 milliards CFA sont mis à disposition des artisans. On se délecte de l'annonce d'une ouverture prochaine d'une ligne de crédit de 8 milliards CFA à leur bénéfice. Mais commencez par protéger les ressources halieutiques sur lesquelles ils travaillent. Alors ne mettez pas en concurrence désastreuse les pêcheurs artisans et aval de la filière, avec des navires dont l'introduction ne les fera pas pâlir de peur comme vous le pensez car ils sauront se défendre et nous avec eux.

Monsieur le Directeur de Cabinet, sachez que le GAIPES n'est pas la propriété de Saer Seck. Ce capitaine d'industrie dont les armements semblent tant vous dérouter, ne répond pas aux effluves de la jalousie ou de la haine qui semblent vous animer. Il le voudrait d'ailleurs, Saer Seck ne saurait instrumentaliser personne car nous sommes dans un pays de droit avec des chefs d'entreprise responsables. Fort de ses plus de 40 ans de présence dans le secteur, Monsieur Seck et ses Collègues du GAIPES, ne sauraient en aucune manière perdre du temps à répondre à vos inepties. Le citer une vingtaine de fois dans un document de 5 pages, renseigne sur votre état d'esprit d'un revanchard social qui a de la peine à croire qu'un sénégalais, après de brillante études, ait pu réussir le pari de l'entrepreneuriat et puisse se targuer, non pas d'étaler un faramineux chiffre d'affaires, mais des milliers d'emplois qui renseignent de son choix : Prendre des risques pour le bien de sa Nation et des Populations. Allez plutôt à la DGID pour fouiner. Ne vous arrêtez pas à l'exercice de 2018-2019, (document reçu dans le cadre de vos fonctions et dont votre code de déontologie aurait dû vous interdire d'en faire un usage public) mais prenez les quinze, que disons nous, les vingt dernières années de sa présence dans le secteur. Et revenez nous, brandissant une seule écaille. Si vous ne pouvez pas le respecter et lui rendre hommage comme un acteur majeur de ce secteur, ayez au moins la décence de vous taire.

En passant, un chalutier neuf coute 5 milliards CFA, valeur qui peut descendre jusqu'à 500 millions CFA, dépendant de son état.

Et si vous l'aviez bien écouté, vous auriez aussi compris que les 80 milliards de chiffres d'affaires que vous attribuez à l'année concernaient une période couvrant 5 années de revue fiscale.

---

**29, Boulevard De La Libération, BP 2138 - Dakar – Sénégal**

**E-mail: [info@gaipes.sn](mailto:info@gaipes.sn) - Téléphones: (+221) 33 821 49 81 / 33 821 95 06 - [www.gaipes.sn](http://www.gaipes.sn)**

Vous, comme d'autres personnes du Ministère des Pêches, vous ne vous donnez pas le temps d'écouter, d'apprendre, de mûrir vos décisions. Vous ne pouvez que faire des erreurs comme n'importe quelle personne qui vient d'arriver dans un département très technique et qui veut brûler les étapes !

Et surtout, Mr le Directeur de Cabinet, arrêtez de tenter de vouloir présenter le GAIPES comme un club de méchants milliardaires qui ne veulent pas que d'autres puissent entreprendre dignement. Cela n'a pas de sens, le Sénégal n'est pas un royaume mais une République.

Soyez admiratif d'un chiffre d'affaires de 30 milliards CFA si cela vous chante, mais après posez-vous au moins les bonnes questions :

- Allez questionner la Direction Générale des Douanes sur le pourquoi la Côte d'Ivoire avait subitement décidé de taxer de 12 % le poisson sénégalais ? Demandez aux acteurs pourquoi pendant 4 mois, aucun poisson ayant l'origine sénégalais ne pouvait entrer dans le port d'Abidjan qui est un marché majeur pour nos produits pélagiques
- Expliquez-nous la répartition des 26,6 milliards CFA d'achats de poissons entre les bateaux chinois et la pêche artisanale ? Les produits concernés ont-ils été sénégalisés ? comment ? ont-ils acquitté les droits de douane ? Ensuite revenez nous voir.
- Faire 30 milliards CFA sans un seul navire, pour n'en tirer que 300 millions CFA de bénéfices devrait plutôt faire réfléchir tout digne cadre avec un pedigree de financier « avéré » et chargé de gérer une économie maritime, mais pas enhardir un fonctionnaire de votre trempe.

Réfléchissons un peu :

26,6 milliards CFA de poissons à un prix moyen du kilogramme de pélagique de 200 CFA/KG, c'est 133.000 tonnes de poissons. Pour une usine qui travaillerait 300 jours par an, c'est encore 443 TONNES DE POISSON TRAITÉ PAR JOUR ! Et c'est un éminent cadre qui participe à la bonne gouvernance du département qui se défend avec de pareils tonnages supposés achetés à la pêche artisanale !!! Dans le cas contraire, quelle est la quote-part de devises qui sort du pays pour payer ces achats ? Nous sommes vraiment « mal barrés » mais nous espérons cette fois-ci que les corps de contrôle compétents de l'Etat éclairciront définitivement cette situation. Les administrations de la Douane et des impôts également.

Enfin, arrêtez de nous parler de chantage ! on fait chanter quelqu'un qui a quelque chose à cacher . Qu'est-ce que le Département des pêches a fait pour supposer un délit de chantage de la part du GAIPES ? Eclairiez l'opinion.

Nous payons le prix fort pour notre audace citoyenne d'alerter et de dénoncer l'inacceptable ! Nous nous battons jusqu'au bout quitte ensuite à donner "gratuitement" aux chinois, nos entreprises construites à la sueur de nos fronts !

En attendant, nous acteurs, prenons acte de votre posture belliqueuse et de vos envies de grandeur pour ne pas supporter que des acteurs avertis se prononcent sur des questions techniques d'intérêt national et prêchent pour une gestion rationnelle d'un secteur aussi important pour notre pays.

Nous vous répétons que les vraies questions que le GAIPES et tous les acteurs conscients posent sont les suivantes :

- COMBIEN DE LICENCES DE PECHE ONT ÉTÉ ATTRIBUEES EN 2018-2019 ET 2020 ? QUELS SONT LES BENEFICIAIRES ET LES SEGMENTS DE PECHE CONCERNES ?
- COMBIEN DE BATEAUX ONT ÉTÉ INTRODUIIS DANS LE PAVILLON NATIONAL EN CATIMINI POUR LES ANNEES PRECITEES ?
- QUELS SONT LES QUANTITES ET LES ESPECES DEBARQUEES PAR LES NAVIRES DETENTEURS DE CES NOUVELLES LICENCES ?
- QUEL EST L'AVIS DE LA RECHERCHE SUR LES STOCKS DE RESSOURCES HALIEUTIQUES NATIONALES ET TRANSNATIONALES ?
- QUI A REELLEMENT BLOQUE L'AUDIT DU PAVILLON ?
- EST-CE QUE VOUS ETES PRETS A RETIRER DE NOS EAUX LES 57 BATEAUX (DAK 1286 A DAK 1344) QUE LE MINISTERE Y A INTRODUIT ?

Tous les sénégalais et l'opinion internationale ont compris que le lynchage médiatique sur la personne de Saer Seck et le GAIPES n'a d'autre but que de déplacer le débat sur des questions qui n'intéressent pas le peuple. Personne n'est dupe que dès que l'on parle de milliards cfa dans notre pays, toutes les antennes friandes de faits divers vers lesquels vous voulez nous attirer pour "noyer le poisson" sont déployées.

La vaillante pêche artisanale (PA) que vous feignez de ne pas entendre et que vous jugez immature pour comprendre les enjeux sait parfaitement que vous ne la respectez pas. Elle n'est pas dupe ! Les 40 000 tonnes toutes espèces confondues (sur un total de 450 000 tonnes) que débarquent le pêche industrielle (PI) ne peuvent en aucune façon justifier les difficultés de cette filière, encore moins les perturbations sur les approvisionnements de notre consommation locale. Ce sont les navires étrangers qui ont écumé nos mers et celles des pays voisins et continuent de le faire, avec cette fois, l'onction du département des pêches qui les laisse débarquer sans exercer la plénitude des contrôles exigés par les lois.

Sachez Mr Le Directeur de Cabinet que nous ne faillirons jamais à notre mission de défendre légalement les intérêts de notre profession et l'économie de notre cher pays.

Dakar, le 26 Mai 2020,

LE BUREAU DU GAIPES